



CONDITIONS GÉNÉRALES

1^{er} août 2025

- Seuls les Partenaires de Marché en règle auprès de MONAT Global Corp, MONAT Global Canada ULC, MONAT Global UK LTD, MONAT Global Poland Sp. z o.o., MONAT Natural Europe Limited, MONAT Global Spain S.L., MONAT Global Australia PTY LTD, MONAT Global France, MONAT Natural Europe Limited filiales MONAT Global Lithuania, ainsi que MONAT Global Australia PTY LTD opérant sous le nom de MONAT Global New Zealand, MONAT Global Belgium et MONAT Global Germany, sont éligibles pour participer au MONAT Leadership Circle 2026 à Miami.

- Aucune compensation ou solution de remplacement ne sera proposée en cas de non-participation. Aucun équivalent en espèces ne sera accordé si un(e) Qualifié(e) ne peut pas ou ne souhaite pas participer, que ce soit par choix ou en raison de circonstances personnelles. Aucun remboursement ou versement ne sera effectué si un(e) Qualifié(e) décide de ne pas assister au Leadership Circle MONAT 2026 à Miami ou s'il lui est impossible d'y assister. AUCUNE EXCEPTION NE SERA ACCEPTÉE.

- MONAT se réserve le droit de modifier les dates, les prestations ou les modalités du voyage à tout moment, et peut également annuler le voyage en cas de circonstances indépendantes de sa volonté ou de celle du lieu de destination, incluant sans s'y limiter les cas de force majeure, troubles civils, guerre, perturbations de transport, conditions météorologiques, pandémies, urgences nationales, grèves ou tout autre événement que MONAT ou le lieu de séjour jugerait, à sa seule discrétion, impraticable, impossible ou dangereux pour le maintien du Leadership Circle. En cas d'annulation pour l'une de ces raisons, MONAT ne pourra être tenu responsable d'aucun dommage, perte, responsabilité, coût ou dépense encouru par un Partenaire de Marché ou par son conjoint, ses invités ou ses enfants, même si la possibilité de tels dommages avait été évoquée. MONAT ne sera pas non plus tenu d'organiser un report du Leadership Circle 2026 ni d'offrir une compensation alternative de quelque nature que ce soit.

- Chaque Partenaire de Marché participant au Leadership Circle 2026 reconnaît être conscient des risques associés à sa participation, y compris le risque de blessure physique, voire de décès. MONAT recommande fortement à tous les Partenaires de Marché ainsi qu'à leur conjoint, leurs invités ou leurs enfants de rester dans l'enceinte du lieu de séjour pendant toute la durée du Leadership Circle 2026. MONAT décline toute responsabilité en cas de blessure physique ou de perte financière subie par un Partenaire de Marché, son conjoint, ses invités ou ses enfants durant le Leadership Circle 2026.

En contrepartie de la possibilité offerte par MONAT au Partenaire de Marché, à son conjoint, ses invités ou ses enfants de participer au Leadership Circle 2026, chaque Partenaire de Marché accepte, pour lui-même et en leur nom, de dégager MONAT, ainsi que ses dirigeants, administrateurs, employés et représentants, de toute responsabilité découlant de ou liée au Leadership Circle 2026 et aux activités qui y sont associées.

En outre, comme condition à sa participation au Leadership Circle 2026, le Partenaire de Marché accepte d'indemniser, de défendre et de dégager MONAT, sa société mère, ses filiales et sociétés affiliées, de toute responsabilité liée à sa participation ou à celle de son conjoint, de ses invités ou de ses enfants au Leadership Circle 2026, ou à toute utilisation inappropriée des installations par le Partenaire de Marché, son conjoint, ses invités ou ses enfants, sauf

dans les cas où les dommages résultent directement d'une faute intentionnelle de MONAT.

- Sans cette clause de décharge et d'indemnisation, MONAT n'autoriserait pas la participation du Partenaire de Marché, ni celle de son conjoint, de ses invités ou de ses enfants au Leadership Circle 2026. Si le Partenaire de Marché refuse ces conditions, il ne pourra pas participer au Leadership Circle 2026. En participant au Leadership Circle 2026, chaque Partenaire de Marché confirme son acceptation des conditions de décharge et d'indemnisation mentionnées ci-dessus. Tous les participants devront signer une décharge de responsabilité pour pouvoir récupérer leur badge sur place.
- En participant au Leadership Circle 2026, le Partenaire de Marché, en son nom et au nom de son conjoint, de ses invités ou de ses enfants, autorise les interviews, prises de vues, enregistrements audio et vidéo, ainsi que leur diffusion, publication, exposition ou reproduction, à des fins d'information, de diffusion web, de promotion, de retransmission, de publicité, d'intégration sur des sites internet ou pour tout autre usage par MONAT, ses affiliés et ses représentants — sans qu'aucune rémunération supplémentaire ne soit due au Partenaire de Marché, à son conjoint, à ses invités ou à ses enfants. Chaque Partenaire de Marché, en son nom et au nom de son conjoint, de ses invités ou de ses enfants, dégage MONAT, ses partenaires et toutes les personnes impliquées de toute responsabilité liée à la captation, à l'enregistrement, à la numérisation ou à la publication d'interviews, de photographies, d'images numériques, de vidéos ou d'enregistrements sonores.
- En participant au Leadership Circle 2026, le Partenaire de Marché, en son nom et au nom de son conjoint, de ses invités ou de ses enfants, renonce à tout droit à une quelconque rémunération ou redevance en lien avec la diffusion, le streaming, la retransmission télévisée ou toute autre forme de publication, qu'un droit d'entrée ou un parrainage ait été perçu ou non. Le Partenaire de Marché, ainsi que son conjoint, ses invités ou ses enfants, renoncent également à tout droit de regard ou d'approbation sur les photographies, vidéos ou enregistrements audio réalisés par MONAT ou par toute personne mandatée à cet effet par MONAT.
- Les Partenaires de Marché participant au Leadership Circle 2026 sont seuls responsables du paiement des impôts applicables aux voyages incitatifs et autres récompenses obtenus.
- Avant l'envoi de **la notification officielle** aux Partenaires de Marché qualifiés, toute information concernant le statut et la qualification reste provisoire et sujette à vérification par MONAT. Plusieurs facteurs peuvent entraîner des écarts dans le statut ou les résultats de qualification.
- Les Partenaires de Marché qualifiés pour le Leadership Circle 2026 ne sont pas autorisés à vendre, céder, transférer ou substituer leur réservation pour le Leadership Circle 2026.

POUR LES QUALIFIÉS NIVEAU 2 UNIQUEMENT :

CONDITIONS RELATIVES À LA PRISE EN CHARGE DU BILLET D'AVION PAR MONAT

- Un billet d'avion aller-retour vers l'aéroport international de Miami (MIA) sera pris en charge par MONAT pour un seul Partenaire de Marché principal par numéro d'identification de Partenaire de Marché (MPID) ayant atteint le niveau 2. Le billet d'avion du conjoint ou des invités n'est pas inclus et devra être réservé aux frais du Partenaire de Marché qualifié. Tous les invités doivent être âgés de 18 ans ou plus au moment du voyage et ne doivent pas être des Partenaires de Marché actifs.
- Le vol devra être réservé au tarif le plus bas disponible, pour des trajets effectués aux dates d'arrivée et de départ prévues dans le programme.

- Les voyageurs pourront être amenés à effectuer une correspondance à l'aller et au retour si cela permet une économie de 200 USD ou plus pour MONAT, à condition que le temps de correspondance n'excède pas deux heures entre les vols.
- Si des vols directs sont disponibles dans le pays du Partenaire de Marché, et si la différence tarifaire avec un vol avec correspondance est inférieure à 50 USD, le vol direct sera autorisé.
- Toute demande de déplacement en dehors des dates prévues par le programme est soumise à une approbation écrite de MONAT. MONAT n'est pas tenu de couvrir le billet d'avion en cas de voyage effectué en dehors des dates officielles.
- Le Partenaire de Marché doit réserver son billet via l'agence partenaire de MONAT. Les billets réservés directement auprès des compagnies aériennes ou par tout autre moyen ne seront PAS REMBOURSÉS.
- Les frais de bagages en soute, les sièges préférentiels et autres frais annexes liés à la compagnie aérienne sont à la charge du voyageur.
- Une fois le billet émis, les frais liés à une modification éventuelle seront à la charge du voyageur.
- Le départ et le retour doivent s'effectuer depuis l'aéroport commercial le plus proche de l'adresse associée au MPID du Partenaire de Marché.
- Les escales prolongées (stopovers) ne sont pas autorisées.
- Les demandes de vol sur une compagnie aérienne spécifique ne seront acceptées que si elles n'entraînent aucun surcoût pour MONAT.
- Bien que MONAT comprenne que certains Partenaires de Marché doivent parcourir de longues distances depuis l'adresse associée à leur MPID, aucune disposition particulière (par exemple, nuitée à l'hôtel en raison d'un vol trop long) ne sera prise en charge. Toutefois, MONAT ne demandera pas à un voyageur de faire plus d'une escale dans chaque sens, sauf si la ville de départ impose deux correspondances en raison des itinéraires aériens standards. Aucun vol de nuit ne sera exigé comme condition de la prise en charge du voyage.
- Les frais liés à des retards de vol, des correspondances manquées, des événements climatiques ou autres perturbations de voyage, y compris, sans s'y limiter, les nuitées à l'hôtel, les départs anticipés, les cas de négligence ou les circonstances personnelles, sont à la charge du voyageur.
- L'assurance voyage, les autorisations spécifiques et les éventuels vaccins requis pour les vols avec escale aux États-Unis ou dans tout autre pays sont de la responsabilité du voyageur.